

Analyse de la protection

Autoprotection en dehors des structures de protection communautaire

Cohésion sociale

Durabilité

Mobilisation des autorités

Artage d'informations

Plaidoyer

Qu'est-ce que la protection communautaire

Soutien matériel

Stratégies d'adaptation négatives,

 Mondial

Soutien à l'autoprotection

Note de référence pour les bénévoles de la protection et autres acteurs de la protection

Introduction

Les personnes touchées par les crises humanitaires sont le plus souvent les premières à répondre à leurs propres besoins, par exemple en mettant en œuvre leurs propres réponses en matière de protection, souvent sans aucun soutien des organisations humanitaires. Soutenir leurs efforts d'autoprotection est toutefois un pilier central de la protection [à base] communautaire (PBC), comme indiqué dans les [directives en matière de protection](#).

Le présent document propose des outils grâce auxquels les membres de la communauté, en particulier les membres des structures de protection communautaire (SPC) et le personnel des organisations humanitaires de soutien, peuvent identifier les stratégies et les capacités d'autoprotection, ainsi que les moyens de les soutenir. Il peut être utilisé pour étayer les analyses de la protection et pour orienter les formations.

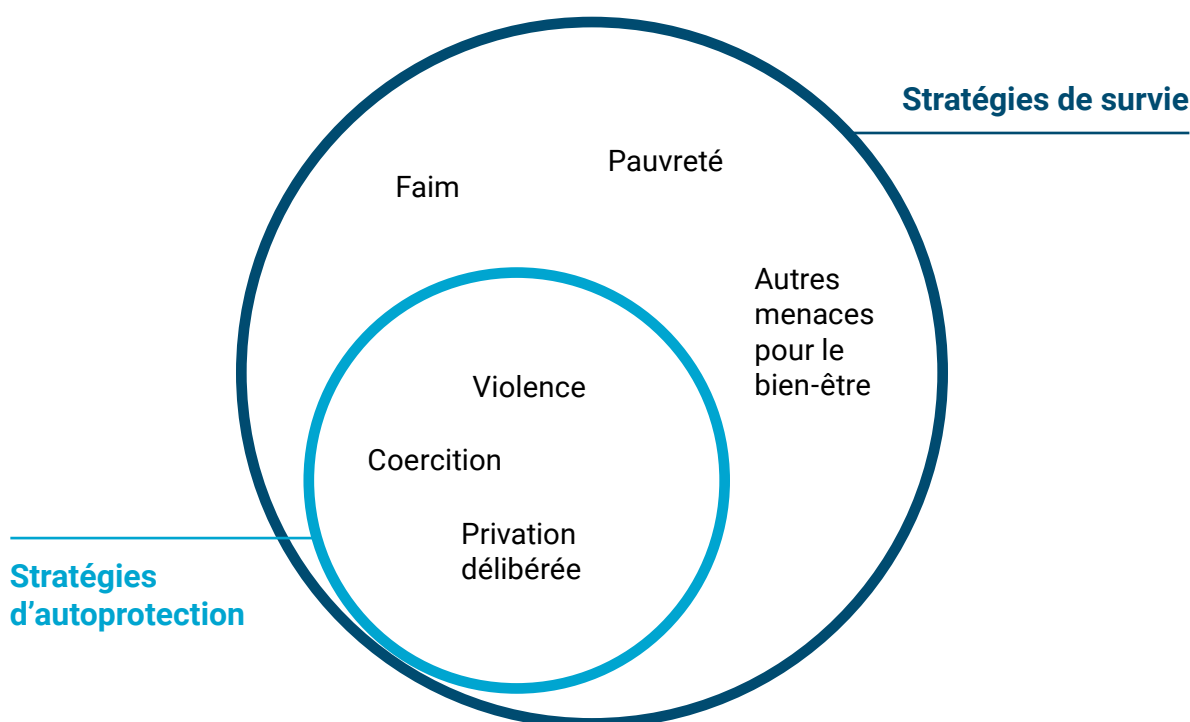
Qu'est-ce que l'autoprotection ?

L'autoprotection fait référence à ce que les personnes font pour assurer leur propre protection contre la violence, la coercition et la privation délibérée. Elle peut intervenir au niveau de l'individu, de la communauté, du ménage ou d'autres sous-groupes. Par exemple, une personne qui négocie son passage à un poste de contrôle, une famille qui se cache lorsque des personnes armées approchent de leur village ou une communauté entière qui décide de fuir pour éviter un conflit adoptent toutes des stratégies d'autoprotection.

Les stratégies d'autoprotection ne constituent qu'une partie des stratégies de survie, qui incluent également des mécanismes d'adaptation à d'autres menaces comme la faim ou la pauvreté (reportez-vous à la **Figure 1**). Par exemple, face à une conjoncture économique difficile, certaines personnes peuvent recourir à des stratégies de survie comme des rapports sexuels monnayés ou la déscolarisation des enfants. Les familles peuvent également sauter des repas si la nourriture vient à manquer.

Les exemples ci-dessus illustrent comment les stratégies de survie (y compris l'autoprotection) peuvent avoir un impact négatif, comme exposer certaines personnes à l'exploitation sexuelle ou limiter l'éducation des enfants.

Figure 1 : L'autoprotection comme partie intégrante des stratégies de survie



Quel est le lien entre autoprotection et protection communautaire ?

Les communautés adoptent néanmoins des stratégies d'autoprotection indépendamment de la présence et/ou du soutien d'acteurs humanitaires. Cela clarifie la distinction entre les deux notions : la protection communautaire porte sur le rôle des acteurs humanitaires dans le soutien à l'autoprotection, tandis que l'autoprotection fait référence au rôle indépendant des communautés dans leur propre protection.

Identification des stratégies d'autoprotection

Même si le fait de catégoriser les stratégies d'autoprotection des personnes risque de biaiser leurs expériences, de tels exercices aident à s'y retrouver dans la multitude de stratégies que les personnes adoptent pour assurer leur propre protection¹. D'après la littérature existante, les stratégies d'autoprotection peuvent être catégorisées selon plusieurs critères :

1. leur effet sur les menaces ;
2. le niveau d'implication avec les auteures et/ou les principaux décisionnaires ; et
3. leur impact sur la communauté.

¹ Ashley South, Malin Perhult, et Nils Carstensen, « Conflict and Survival: Self-protection in south-east Burma », *Asia Program Paper*. London: Chatham House, 2010, p. 22, disponible à l'adresse : https://www.local2global.info/wp-content/uploads/L2GP_karem_study_burma_myanmar_CH.pdf (dernière visite en mars 2021).

Effet sur les menaces²

Dans leurs efforts pour assurer leur propre protection, les individus, les ménages et les communautés peuvent adopter des stratégies visant à prévenir, éviter, atténuer ou mettre fin à une menace. Ces stratégies peuvent être classées comme suit :

- Les **stratégies de prévention** consistent à dissuader les auteur-es (réel-les ou potentiel-les) d'une menace, afin d'éviter qu'elle ne se produise.
- Les **stratégies d'évitement** sont celles qui permettent aux personnes et aux communautés de ne pas être exposées à une menace. La menace elle-même existe toujours, mais elle est évitée.
- Les **stratégies d'atténuation** consistent à réduire la gravité d'une menace ou le nombre de personnes susceptibles d'être touchées par celle-ci.
- Les **stratégies de cessation** sont celles qui mettent fin à une menace permanente.

Encadré 1 : Exemples de types de stratégie en contexte

Le scénario ci-dessous illustre différents exemples de stratégies de prévention, d'évitement, d'atténuation et de cessation en réponse à la menace d'extorsion par des soldat-es à un poste de contrôle.

Scénario	Stratégie d'autoprotection	Type de stratégie
Une personne souhaite se rendre au marché. L'itinéraire le plus rapide est toutefois connu pour être ciblé par des soldat-es qui extorquent les voyageurs et les voyageuses solitaires le long du parcours.	Cette personne décide de se déplacer en groupe, en espérant que cela dissuadera les soldat-es.	Prévention
	La personne décide d'emprunter un autre itinéraire, même s'il est moins rapide, évitant ainsi le risque d'être victime d'extorsion.	Évitement
	La personne cache une partie de son argent et son téléphone portable, mais prévoit une petite somme pour le donner aux soldat-es, en espérant que cela les contentera.	Atténuation
	La personne mobilise la communauté. Pour faire pression ensemble sur les autorités et arrêter les soldat-es.	Cessation

2 La catégorisation proposée s'appuie sur la littérature suivante : Andrew Bonwick, « Who really protects civilians? », *Development in Practice*, 16(3-4) : 270-77, juin 2006, <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/09614520600694810> (dernière visite en mars 2021) ; Casey A. Barrs, « How Civilians Survive Violence: A Preliminary Inventory », *The Cuny Center*, novembre 2010, disponible à l'adresse : <https://www.oxfam.org.au/wp-content/uploads/2011/08/Casey-Barrs-supporting-documentation-How-Civilians-Survive.pdf> (dernière visite en mars 2021) ; Richard Horsey, *Local Protection in Zimbabwe*, Local to Global Protection (L2GP), septembre 2011, disponible à l'adresse : https://www.local2global.info/wp-content/uploads/L2GP_Zimbabwe_study.pdf (dernière visite en mars 2021) ; Ashley South, Malin Perhult, et Nils Carstensen, voir note 1 ; Erin Baines et Emily Paddon, « "This is how we survived": Civilian agency and humanitarian protection », *Security Dialogue*, 43(3):231-47, juin 2012, <https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/0967010612444150> (dernière visite en mars 2021) ; Matt Schissler, *Potential refugee return in eastern Myanmar: Exploring the relevance of a study into local protection concerns, plans, and aspirations*, Local to Global Protection (L2GP), avril 2015, disponible à l'adresse : <https://www.local2global.info/wp-content/uploads/L2G-Myanmar-Schissler.pdf> (dernière visite en mars 2021) ; Ashley South et al., *Local to global protection in Myanmar (Burma), Sudan, South Sudan, and Zimbabwe*, Humanitarian Practice Network, février 2012, disponible à l'adresse : <https://odihpn.org/resources/local-to-global-protection-in-myanmar-burma-sudan-south-sudan-and-zimbabwe/> (dernière visite en mars 2021).

Les stratégies d'autoprotection reposent souvent sur des hypothèses. Par exemple, la stratégie de prévention repose sur l'hypothèse qu'un déplacement en groupe dissuade effectivement le voleur ou la voleuse, tandis que la stratégie d'atténuation part du principe que le voleur ou la voleuse se contentera de l'argent qui lui est donné. Si ces hypothèses sont fausses, ces stratégies peuvent échouer et les personnes exposées n'auront peut-être d'autre choix que de se soumettre à l'auteur.e.

La « soumission » ne doit toutefois pas être interprétée comme une catégorie d'autoprotection³. Il s'agit plutôt d'une incapacité à se protéger contre la menace. Or, se soumettre à une menace donnée peut contribuer à éviter ou à atténuer d'autres menaces. Par exemple, si dans le scénario ci-dessus, la seule alternative possible consiste à traverser un champ exposé aux tirs des snipers, le fait de choisir l'itinéraire avec les soldat-es, même si cela revient à se « soumettre » à une menace d'extorsion, est une stratégie d'évitement de la menace posée par les snipers. Par ailleurs, même si donner un peu d'argent à un voleur ou à une voleuse peut s'apparenter à de la « soumission », c'est aussi une stratégie d'atténuation qui permet à la personne en danger de conserver certains de ses biens.

Type d'engagement avec les acteurs clés⁴

Les stratégies d'autoprotection impliquent différents types d'engagement avec les acteurs qui peuvent influencer sur la protection d'une communauté ou de ses membres. Il peut s'agir d'auteurs réels ou potentiels, des principaux décisionnaires, d'acteurs humanitaires et/ou de prestataires de services. Elles peuvent être classées comme suit :

- Les **stratégies sans implication** sont celles qui ne nécessitent aucune interaction avec ces acteurs.
- Les **stratégies avec implication non violente** impliquent des interactions avec ces acteurs sans recourir à la violence ou à la menace de violence.
- Les **stratégies avec implication violente** recourent à la violence ou à la menace de violence.

Remarque : toutes les formes d'implication violente sont considérées comme des stratégies d'autoprotection négatives. Une implication violente peut déclencher des réponses violentes non seulement à l'encontre des personnes impliquées, mais aussi de la communauté dans son ensemble. Par conséquent, cela cause du tort à d'autres individus et exacerbe le niveau de violence : deux des éléments qui rendent les stratégies d'autoprotection « négatives ». En outre, la violence est en soi une menace pour la protection.

Les efforts pour lutter contre les stratégies d'autoprotection négatives doivent être particulièrement prudents lorsque la stratégie en question est une implication violente, car la remise en cause de ces pratiques peut mettre en danger les membres de la communauté et les acteurs humanitaires. Impact sur la communauté (positif ou négatif)

Les stratégies d'autoprotection peuvent être classées comme « positives » ou « négatives » en fonction de leur impact sur la communauté ou certains de ses membres. Ces termes ne sont pas utilisés pour décrire l'efficacité ou l'échec d'une stratégie. Ainsi, quelle que soit l'efficacité d'une stratégie d'autoprotection, elle est considérée comme négative lorsqu'elle a le potentiel de :

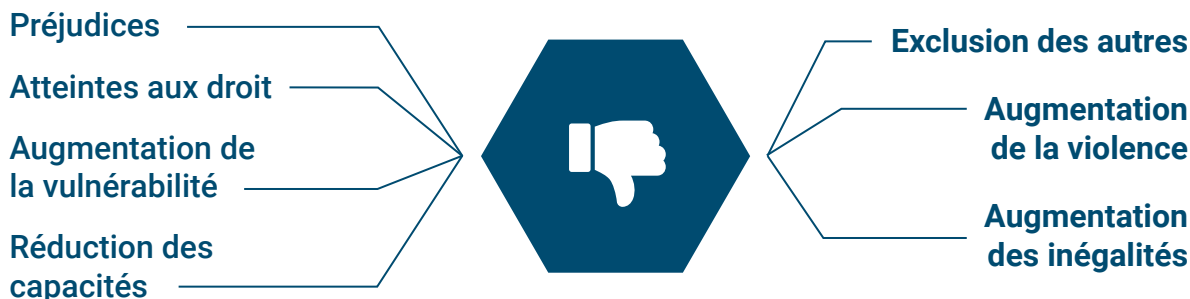
- causer tout type de tort à un individu ;
- enfreindre les droits d'autrui ;
- accroître la vulnérabilité de tout individu ;
- réduire les capacités d'autoprotection ;

3 Pour une typologie de l'autoprotection incluant la soumission en tant que catégorie, voir par exemple, Andrew Bonwick, note 2 ci-dessus, p. 275.

4 Voir Betsy Jose et Peace A. Medie, « Understanding Why and How Civilians Resort to Self-Protection in Armed Conflict », *International Studies Review*, 17(4):515–35, septembre 2015, disponible à l'adresse : <http://isr.oxfordjournals.org/cgi/doi/10.1111/misr.12254> (dernière visite en mars 2021).

- exclure d'autres personnes ayant besoin de protection ;
- aggraver le niveau de violence ; et/ou
- exacerber les rapports de force et les inégalités.

Figure 2 : Effets des stratégies d'autoprotection négatives



Encadré 2 : Stratégies d'autoprotection inefficaces et leur impact négatif

Les stratégies d'autoprotection inefficaces peuvent causer du tort, car elles ne parviennent pas à prévenir, éviter, atténuer ou mettre fin à une menace. Pourtant, même dans ces cas, elles ne sont pas nécessairement considérées comme « négatives », car le tort n'est pas imputable à la stratégie elle-même, mais aux auteur-es.

Inversement, certaines stratégies peuvent être probantes tout en étant considérées comme négatives. C'est le cas par exemple lorsque les membres de la communauté limitent leurs déplacements la nuit. Cette stratégie peut être efficace pour éviter une menace, mais elle a un impact négatif sur la liberté de mouvement des personnes.

Utilisation des typologies pour identifier les stratégies d'autoprotection dans la pratique

Les trois typologies ci-dessus reflètent le large éventail de stratégies d'autoprotection qui peuvent être adoptées par les individus, les ménages et les communautés. Elles peuvent contribuer à orienter les ateliers réalisés avec les communautés afin d'identifier leurs propres stratégies d'autoprotection. **Par exemple, si les animateurs et les animatrices d'ateliers remarquent que les membres de la communauté ne partagent que des pratiques qui s'apparentent à des stratégies d'évitement, elles et ils peuvent aller plus loin en posant des questions sur les stratégies de prévention, d'atténuation ou de cessation, sans nécessairement utiliser ces étiquettes.** De même, si la communauté ne semble avoir partagé que des stratégies sans implication, elles ou ils peuvent creuser le sujet du côté des stratégies avec implication.

L'Annexe 1 inclut un tableau d'exemples de stratégies d'autoprotection, classées selon leurs catégories et illustrant comment les typologies se chevauchent. Les bénévoles et autres acteurs de la protection peuvent utiliser ce tableau comme outil d'analyse (par exemple, lors d'ateliers avec les communautés) et/ou comme outil de formation.

Les différentes catégories de stratégies d'autoprotection abordées dans cette section ne s'excluent pas mutuellement. Il est possible d'adopter plusieurs stratégies d'autoprotection face à une même menace, et cela peut inclure une combinaison de :

- stratégies de prévention, d'évitement, d'atténuation et de cessation ;
- stratégies sans implication, avec implication non violente et avec implication violente ; et
- stratégies positives et négatives.

La catégorisation des stratégies d'autoprotection n'est pas une fin en soi. Les typologies décrites ci-dessus ne sont en fait utiles que dans la mesure où elles peuvent informer les outils et processus analytiques. Autrement dit, les **acteurs de la protection humanitaire n'ont pas besoin de savoir comment catégoriser parfaitement une stratégie. Ils doivent plutôt garder à l'esprit le large éventail de types de stratégies possibles afin de connaître les questions à poser impérativement lors des activités d'analyse de la protection et d'explorer pleinement les stratégies d'autoprotection des communautés.**

Identification des capacités d'autoprotection⁵

La notion de « capacités d'autoprotection » fait référence à la capacité d'une communauté, d'un groupe ou d'une personne à prévenir, éviter, atténuer ou mettre fin aux menaces de protection. Les capacités d'autoprotection désignent leur degré d'aptitude à mettre en œuvre leurs stratégies d'autoprotection.

Malgré la diversité des facteurs susceptibles d'influencer les capacités d'autoprotection d'une communauté, on peut généralement les regrouper autour de quatre piliers :

- Connaissances ;
- Ressources ;
- Solidarité ; et
- Mobilisation.

En bref, plus une communauté est informée, dotée en ressources, unie et mobilisée, plus ses stratégies d'autoprotection ont des chances d'aboutir.

Le cadre des capacités d'autoprotection peut contribuer à orienter les ateliers réalisés avec les communautés afin d'identifier leurs propres capacités. Par exemple, si les animateurs et les animatrices de l'atelier remarquent que les membres de la communauté partagent uniquement des capacités liées aux piliers Connaissances et Ressources, elles et ils peuvent s'enquérir des capacités de solidarité et de mobilisation des communautés, sans nécessairement utiliser ces étiquettes.

Le cadre des capacités d'autoprotection est un outil analytique visant à soutenir une meilleure compréhension des analyses d'autoprotection, mais il n'a pas vocation à guider les exercices de catégorisation. Autrement dit, les **acteurs de la protection humanitaire n'ont pas besoin de savoir comment catégoriser parfaitement une capacité d'autoprotection. Ils doivent plutôt garder à l'esprit les types de capacités possibles afin de connaître les questions à poser impérativement lors des activités d'analyse et d'explorer pleinement les capacités d'autoprotection des communautés.**



En outre, il n'est pas forcément pertinent d'opérer une distinction entre les différents piliers des capacités d'autoprotection, en raison de leur complémentarité. Par exemple, la capacité des communautés à mobiliser les décisionnaires (Mobilisation) peut dépendre de leurs compétences en matière de négociation (Connaissances). Autre exemple : l'utilisation de téléphones portables (Ressources) pour partager des informations entre les membres de la communauté concerne le pilier Solidarité, mais contribue aussi à renforcer le pilier Connaissances. Les piliers Ressources et Solidarité peuvent également se renforcer mutuellement : des liens de solidarité plus forts peuvent faciliter le partage des ressources, tandis qu'une augmentation des ressources peut atténuer les tensions entre les membres de la communauté. Enfin, la mobilisation d'un·e leader communautaire peut dépendre des capacités des piliers Solidarité et Mobilisation.



5 Les types de capacités et manières de les soutenir présentés ici s'appuient sur la littérature suivante : Sophia Swithern et Rachel Hastie, *Improving the Safety of Civilians: A protection training pack*, Oxfam GB, 2008, disponible à l'adresse : <https://policy-practice.oxfam.org/resources/improving-the-safety-of-civilians-a-protection-training-pack-115396/> (dernière visite en mars 2021); Casey A. Barrs, voir note 2; Angela Cotroneo et Marta Pawlak, « Community-based protection: the ICRC approach », *Forced Migration Review*, 53:36–9, 2016, <https://www.fmreview.org/community-protection/cotroneo-pawlak> (dernière visite en mars 2021).

La différence entre les piliers Solidarité et Mobilisation réside dans la nature des acteurs à engager : internes ou externes à la communauté. Cette distinction peut toutefois ne pas être facile à opérer dans certains cas. Par exemple, un-e leader communautaire peut être considéré-e à la fois comme faisant partie de la communauté et comme décisionnaire ayant des responsabilités premières en matière de protection. Dans ce cas, l'implication de ce-tte leader peut être interprétée comme un effort de solidarité et/ou une stratégie de mobilisation.

Quoi qu'il en soit, la distinction entre les piliers n'est pas importante en raison de leur complémentarité et compte tenu de l'intention analytique du cadre.

Figure 3 : Cadre des capacités d'autoprotection

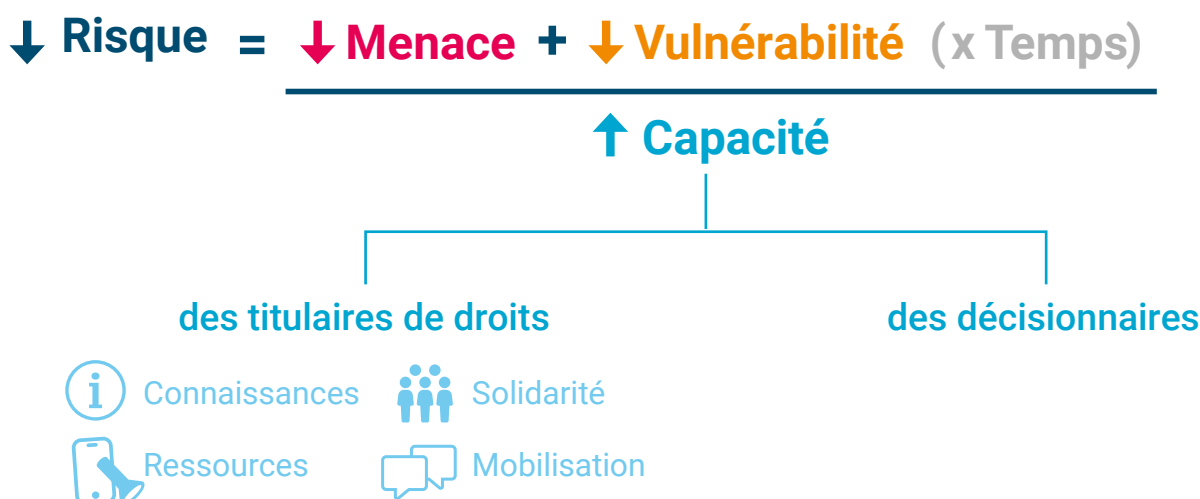
Connaissances 	Ressources 
<p>Le pilier Connaissances a trait à ce que les communautés savent. Cela englobe ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des informations, par exemple sur les nouvelles menaces, les zones fréquentées par les auteur-es de ces menaces, ou encore l'emplacement des services et des ressources. • La sensibilisation, par exemple au niveau de leurs droits, des stratégies d'autoprotection probantes mises en œuvre ailleurs, ou encore du comportement des auteur-es. • Des compétences, par exemple en matière de négociation. <p>Les membres de la communauté peuvent partager des informations, des connaissances et des compétences entre eux afin d'être mieux préparés à faire face à diverses menaces de protection. Cela peut être le cas, par exemple, par le biais de mécanismes d'alerte précoce.</p>	<p>Le pilier Ressources fait référence à ce dont disposent les communautés, c'est-à-dire les ressources matérielles nécessaires à la mise en œuvre de stratégies d'autoprotection. Par exemple, des lampadaires fonctionnant à l'énergie solaire ou à l'aide d'un générateur peuvent contribuer aux stratégies de prévention visant à dissuader les auteur-es pendant la nuit.</p> <p>Plus largement, les ressources matérielles peuvent renforcer la résilience globale des communautés, car leur capacité à survivre à la violence est étroitement liée à leur capacité de survie économique.</p> <p>Le partage des ressources peut également constituer une forme de stratégie d'autoprotection.</p>

Solidarité 	Mobilisation 
<p>Le pilier Solidarité porte sur le niveau de soutien que les membres de la communauté s'apportent mutuellement : au sein des familles et entre ami-es, voisin-es ou autres membres de la communauté.</p> <p>Ce pilier est étroitement lié à la cohésion sociale au sein des communautés, car une plus grande solidarité implique des réseaux sociaux plus étendus auprès desquels chercher du soutien, sur la base de diverses valeurs, expériences ou caractéristiques partagées. Par exemple, les cheffes de famille peuvent se réunir pour s'attaquer à un problème qui touche particulièrement les femmes et les filles, comme le trafic d'êtres humains.</p> <p>Ce pilier est également lié à la cohésion sociale entre les différentes communautés, comme les communautés de personnes déplacées et les communautés d'accueil.</p> <p>À l'inverse, des liens de solidarité plus distendus peuvent être à l'origine de tensions, voire de violences au sein des communautés ou entre elles.</p>	<p>Le pilier Mobilisation concerne la capacité d'une communauté à impliquer des acteurs clés extérieurs à la communauté qui peuvent contribuer à réduire les risques de protection ou à en atténuer les conséquences. Ces acteurs peuvent être les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Les principaux décisionnaires, c'est-à-dire les organes potentiellement capables d'assurer la protection de la communauté, par exemple sous la forme de patrouilles ou d'escortes policières. ● Les auteurs de menaces, auprès de qui les membres de la communauté peuvent négocier afin d'atténuer ou de mettre fin à une menace. ● Les organisations humanitaires, qui peuvent soutenir les stratégies d'autoprotection. ● Les prestataires de services, qui fournissent des services essentiels pour atténuer les conséquences des menaces de protection.

L'équation du risque de protection

Le cadre des capacités d'autoprotection complète l'équation du risque décrite dans les [directives en matière de protection](#) en détaillant les différents facteurs qui déterminent la variable « capacité ».

Figure 4 : Équation du risque avec les capacités d'autoprotection



Soutien à l'autoprotection

Le cadre des capacités d'autoprotection décrit les facteurs clés qui contribuent à la capacité des communautés à assurer leur propre protection. Ce faisant, le cadre met également en lumière et oriente les différentes manières de soutenir les capacités d'autoprotection des communautés. Les acteurs de la protection et les autres acteurs peuvent faciliter l'accès à, ou fournir directement, des informations (pilier Connaissances) ou des ressources matérielles (pilier Ressources) tout en contribuant indirectement aux piliers Solidarité et Mobilisation.

L'exemple ci-dessous illustre comment le cadre des capacités d'autoprotection peut être utilisé pour identifier les actions potentielles des acteurs humanitaires en soutien à l'autoprotection des communautés. Il témoigne également de la flexibilité des piliers en tant que catégories analytiques, puisque certaines formes de soutien apparaissent dans plusieurs piliers.

Figure 5 : Exemple d'utilisation du cadre des capacités d'autoprotection

Connaissances 	Ressources 
<ul style="list-style-type: none"> ● Sessions de formation sur des thèmes liés à la protection (par exemple, les violences basées sur le genre ou la protection de l'enfance) ou sur des activités techniques de protection (par exemple, les référencement ou le suivi de la protection). ● Soutien à l'identification de stratégies d'autoprotection potentielles. ● Activités de sensibilisation sur diverses questions. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Fourniture de téléphones portables, d'un accès Internet, de coupons ou d'équipements pour les structures de protection communautaire. ● Subventions pour financer des initiatives communautaires visant à réduire les risques de protection. ● Activités génératrices de revenus ciblant les personnes ayant été confrontées à des violences, susceptibles de mettre fin aux risques auxquels elles étaient confrontées.
Solidarité 	Mobilisation 
<ul style="list-style-type: none"> ● Activités favorisant la cohabitation pacifique des communautés. ● Activités qui mobilisent les communautés autour des questions de protection, y compris celles initiées par les communautés elles-mêmes comme les groupes d'écoute ou la création de structures de protection communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Sessions de formation sur le plaidoyer ou la négociation. ● Accès facilité aux décisionnaires et aux prestataires de services. ● Soutien aux efforts de mobilisation à différents niveaux aux fins de plaidoyer.

Rapports de force

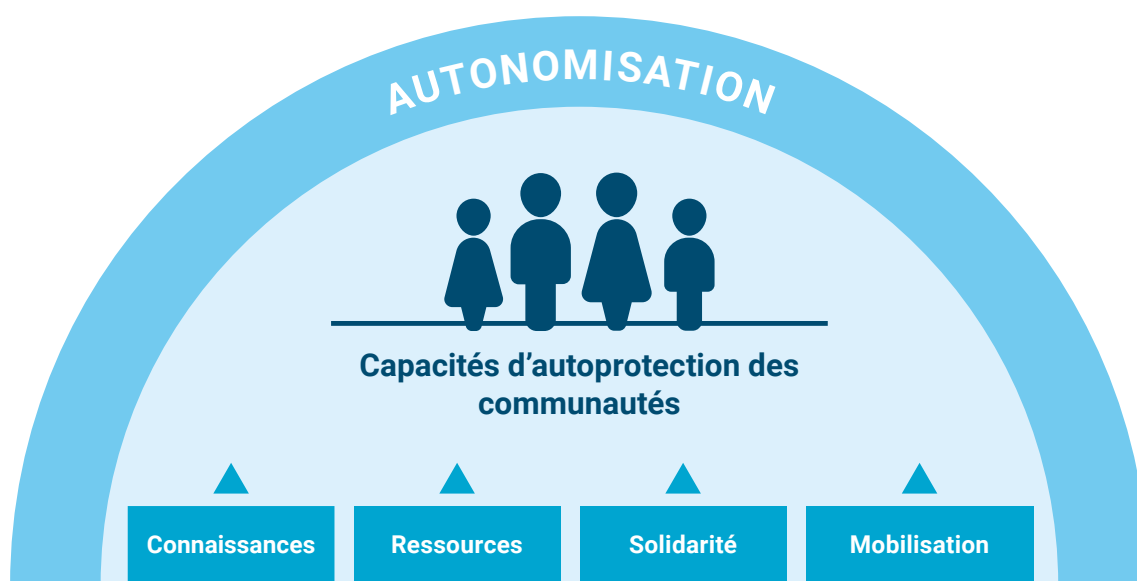
Les communautés ne sont pas homogènes. Les membres de la communauté peuvent avoir des niveaux de connaissances, de ressources, de liens de solidarité ou de mobilisation différents avec les acteurs clés, et donc des capacités d'autoprotection différentes.

Les mêmes rapports de force qui influent sur le niveau d'exposition d'une personne à une menace (vulnérabilité) influencent également sa capacité à prévenir, éviter, atténuer ou mettre fin à une menace (capacité d'autoprotection). Ces rapports de force sont fondés sur des facteurs qui incluent,

sans s'y limiter : le genre, l'orientation sexuelle, les identités de genre, les caractéristiques sexuelles, l'âge, le handicap, l'origine ethnique, le statut juridique, le pouvoir politique, le statut social et la richesse.

Le soutien aux capacités d'autoprotection doit tenir compte de ces facteurs et chercher à les équilibrer, ainsi que les rapports de force qui en découlent. Pour cela, il convient de bien comprendre ces rapports de force et d'agir pour autonomiser les personnes marginalisées et/ou opprimées. Cela est conforme à l'impact transformationnel que la protection communautaire est censée viser, ainsi qu'aux considérations en matière de programmation sûre. Il s'agit notamment d'éviter que les activités humanitaires ne donnent encore plus de pouvoir à des leaders autoritaires.

C'est pourquoi l'autonomisation apparaît comme une considération supplémentaire lors de la conceptualisation des programmes de soutien à l'autoprotection des communautés qui recoupe les quatre piliers du cadre des capacités d'autoprotection (reportez-vous au diagramme ci-dessous).



Durabilité

Tout soutien aux stratégies d'autoprotection doit être durable. Autrement dit, le soutien apporté par les organisations humanitaires, bien que ponctuel, doit créer des changements durables dans les capacités des communautés, et ne pas créer de dépendance. Cela peut être particulièrement pertinent en cas de soutien apporté sous la forme de ressources matérielles qui ne peuvent pas être fournies de manière continue et qui peuvent s'user ou s'épuiser avec le temps.

Le travail mené avec les communautés pour identifier les stratégies d'autoprotection et les moyens pour les acteurs humanitaires de les soutenir doit inclure des discussions sur la manière d'assurer la durabilité d'un tel soutien. Cela peut par exemple exiger que les membres de la communauté s'engagent à diffuser des informations, à entretenir les équipements, à rester en contact avec les acteurs clés ou à assurer la continuité des activités de solidarité ou de cohésion de la communauté.

Réponse aux stratégies d'autoprotection négatives

Pour soutenir l'autoprotection des communautés, il convient également de s'attaquer aux stratégies d'autoprotection et autres stratégies de survie négatives adoptées par les membres de la communauté.

Souvent, les stratégies d'autoprotection négatives et les autres stratégies de survie négatives reflètent les valeurs et les pratiques culturelles, s'en nourrissent et contribuent à les perpétuer, ce qui les rend encore plus difficiles à gérer. Pour ouvrir la voie à une modification des comportements préjudiciables, plusieurs points peuvent néanmoins être pris en compte :

1. Sensibilisation aux effets néfastes

La sensibilisation aux conséquences préjudiciables des stratégies négatives peut amorcer un processus permettant de détourner les gens de ces pratiques. Par exemple, pour lutter contre le mariage précoce, il peut être utile de sensibiliser les membres de la communauté aux effets négatifs de cette pratique sur l'éducation des filles.

2. Ciblage des motivations

L'éradication des stratégies de survie négatives peut nécessiter de cibler les motivations spécifiques qui les sous-tendent. Par exemple, dans le cas du mariage précoce, un père peut vouloir marier sa fille pour la dot que la famille recevra. Dans ce cas, la motivation est économique et l'argument de l'éducation de la fille ne suffira peut-être pas à changer cette pratique. Un argument plus convaincant consisterait alors à lier l'éducation des filles à des gains économiques, peut-être en soulignant que les filles instruites seront capables de travailler et de subvenir aux besoins de leur famille de manière continue, ce qui apporte plus de valeur à long terme qu'une dot unique.

3. Identification et sensibilisation aux cas de déviance positive

Même dans les communautés où une pratique préjudiciable est répandue, certain·es membres peuvent adopter d'autres méthodes qui leur sont bénéfiques. On parle alors de « déviance positive ». Les pratiques de ces personnes s'écartent de la norme, mais donnent de meilleurs résultats. De tels exemples peuvent aider les acteurs de la protection à montrer des alternatives aux stratégies d'autoprotection ou autres stratégies de survie négatives.

En République démocratique du Congo, par exemple, Oxfam a eu vent du cas d'une fille d'une communauté qui avait pu aller à l'école et a ensuite été considérée comme une future épouse ayant « plus de valeur ». Elle s'est mariée dans une meilleure famille et a décroché un emploi, ce qui lui a permis de soutenir financièrement sa famille. Oxfam a présenté ce cas à une autre communauté pour la sensibiliser à l'importance de l'éducation des filles⁶.

4. Identification et soutien aux alliés

La non-identification ou l'absence de cas de déviance positive ne signifie pas que les pratiques culturelles bien établies soient consensuelles. Au sein d'une communauté où le mariage précoce est prédominant, il peut encore y avoir des membres de la communauté qui s'y opposent et peuvent donc être des alliés dans les efforts déployés pour éradiquer cette pratique, même si ces personnes n'adoptent pas des pratiques déviantes à titre personnel. Identifier et travailler avec ces alliés peut être fondamental pour modifier une stratégie de survie négative d'une communauté, au vu des connaissances qu'ils ont de leur communauté, de la pratique elle-même, des raisons qui la sous-tendent et des moyens de plaider contre elle. Ces alliés peuvent également contribuer directement au changement en faisant pression sur leur propre communauté. Leur rôle dans le changement de telles pratiques doit toutefois être soigneusement évalué à la lumière des risques potentiels auxquels ces efforts peuvent les exposer.

Les efforts pour lutter contre les stratégies d'autoprotection négatives doivent être particulièrement prudents lorsque la stratégie en question est une implication violente, car la remise en cause de ces pratiques peut mettre en danger les membres de la communauté et les acteurs humanitaires.

Cela peut également être le cas lorsque l'on aborde des questions particulièrement sensibles, comme la [discrimination à l'encontre des personnes LGBTQ](#), ce qui peut déclencher des violences à l'encontre de celles et ceux qui s'expriment.

6 Ruth Mayne et al., *Influencing Behaviours and Practices to Tackle Poverty and Injustice*, Oxfam, 17 janvier 2018, p. 41, disponible à l'adresse : <https://policy-practice.oxfam.org/resources/influencing-behaviours-and-practices-to-tackle-poverty-and-injustice-620407/> (dernière visite en mars 2021).

Les quatre piliers du cadre des capacités d'autoprotection peuvent également permettre d'identifier différentes manières de s'attaquer aux stratégies de survie négatives. Par exemple, les activités de sensibilisation contribuent à renforcer les connaissances des communautés sur les effets néfastes d'une pratique donnée (pilier Connaissances). Dans le cadre de ce même pilier, des efforts sont également déployés pour partager des exemples de stratégies positives susceptibles de remplacer les stratégies négatives.

Des ressources matérielles (pilier Ressources) peuvent être nécessaires pour garantir qu'une stratégie d'autoprotection est positive, par exemple en s'assurant qu'elle est sûre (elle ne cause pas de tort) et inclusive (elle n'exclut pas les autres). Au Soudan du Sud, par exemple, Oxfam fournit des coupons pour emprunter des taxis pirogues sur les rivières. Ainsi, même les personnes qui ne savent pas nager peuvent adopter des stratégies d'autoprotection qui impliquent de traverser des rivières. Les ressources matérielles peuvent également être essentielles pour abandonner certaines stratégies de survie, notamment celles imputables à un manque de ressources (comme le fait de sauter des repas).

Si l'accès aux personnes concernées est essentiel aux stratégies avec implication non violente, certain-es membres ou certains groupes de la communauté peuvent être exclu-es de ces échanges. Les acteurs humanitaires peuvent jouer un rôle en facilitant l'accès de certains groupes spécifiques (comme les femmes ou les personnes handicapées) aux acteurs clés afin de rendre ces dialogues plus inclusifs (pilier Mobilisation).

Enfin, le renforcement des liens intracommunautaires (pilier Solidarité) est essentiel pour lutter contre les stratégies d'autoprotection négatives, notamment celles qui excluent certain-es membres de la communauté ayant besoin de protection. Par exemple, si les femmes et les personnes handicapées ne participent pas aux négociations avec les principaux décideurs, il est possible d'améliorer cette situation non seulement en facilitant leur accès à ces acteurs, mais aussi en renforçant le rôle des femmes et des personnes handicapées dans la prise de décision au sein de la communauté, renforçant ainsi la cohésion de la communauté.

Annexe 1 : Exemple d'exercice d'identification de stratégies d'autoprotection

● Les stratégies positives sont représentées en noir ● Les stratégies négatives sont représentées en rouge

	Prévention	Évitement	Atténuation	Cessation
Sans implication	<ul style="list-style-type: none"> ● Dormir ou se déplacer en groupe, notamment dans des zones ou à des moments dangereux. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Fuite/déplacement⁷. ● Se cacher des acteurs armés⁸. ● Déscolariser les filles pour les protéger des abus sexuels. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Choisir d'exposer les femmes au risque d'agressions et d'abus sexuels plutôt que d'exposer les hommes au risque de torture ou de meurtre⁹. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Fuir la captivité.
Implication non violente	<ul style="list-style-type: none"> ● Convaincre les personnes armées de ne pas occuper une école. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Fournir des informations aux personnes armées, ou coopérer avec elles de toute autre manière, afin de ne pas être pris-e pour cible lors des attaques. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Fournir de fausses informations aux autorités, comme le nombre de ménages dans une communauté, pour alléger le poids des impôts. ● Payer des pots-de-vin, par exemple pour éviter d'être arrêté-e. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Pour les membres de la communauté, négocier avec les personnes armées pour la libération des enfants qu'elles avaient recrutés.
Implication violente	<ul style="list-style-type: none"> ● Former un groupe de civil-es armé-es pour patrouiller dans la communauté. 		<ul style="list-style-type: none"> ● Envoyer des membres de la famille se battre avec un belligérant pour « acheter » la protection de toute la famille¹⁰. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Battre un mari accusé d'avoir battu sa femme.

7 Voir par ex. Betsy Jose et Peace A. Medie, note 4 ci-dessus, p. 525.

8 Voir par ex. E. Baines et E. Paddon, note 2 ci-dessus, pp. 236–39.

9 Voir par ex. disponible à l'adresse : <https://www.fmreview.org/sites/fmr/files/FMRdownloads/en/community-protection/nunn.pdf> (dernière visite en mars 2021).

10 Ashley South, Malin Perhult, et Nils Carstensen, voir note 1 ci-dessus, pp. 25–6.